Annexe 35

SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION ADMINISTRATIVES SICAD

GUIDE DU CITOYEN

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoven

REFERENCE : Arrêté du Ministre de la Culture en date du.....

Organisme :Ministère de la Culture (Direction des lettres) Domaine de la prestation : le livre Tunisien Objet de la prestation : le prix national de la littérature des jeunes écrivains

Conditions d'Obtention

- Présentation de la candidature dans les délais impartis soit avant la fin octobre .

 Le manuscrit proposé ne doit pas avoir concouru pour l'obtention d'un diplôme scientifique ou universitaire.

 Le manuscrit présenté doit avoir une valeur culturelle certaine le travail présenté doit être rédigé en langue arabe ou traduit vers cette langue ie travail présenté ne peut pas être inférieur à 50 pages

 l'âge du candidat ne peut dépasser les 30 ans ce prix ne peut être attribue plus d'une fois à une même personne

Pièces à fournir

une demande de candidature - 9 exemplaires du manuscrit-proposé à l'obtention du prix

Etapes de la prestation

Dépôt des pièces au bureau d'ordre de la direction des lettres
Etude des titres proposés la commiss

direction des lettres
Etude des titres proposés
Etude des titres proposés
Proclamation des résultats et remise du prix
ministère de la culture

Lieu de dépôt du dossier

Service : Bureau d'ordre de la Direction des lettres Adresse: .39, Rue Asdrubal -Lafayette-1002 -Tunis

Lieu d'Obtention de la prestation

Service : Bureau d'ordre de la Direction des lettres Adresse: .39, Rue Asdrubal -Lafayette-1002 -Tunis

Délais d'Obtention de la prestation

3 mois à compter de la date de dépôt des pièces demandées

Références législatives et réglementaires

le décret n° 92-1752 du 28 septembre 1992 relatif à la création d'un prix national de la littérature destiné aux jeunes écrivains

REPUBLIQUE TUNISIENNE Ministère de la Culture

Annexe 36 SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION ADMINISTRATIVES SICAD

GUIDE DU CITOYEN

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

REFERENCE : Arrêté du Ministre de la Culture en date du.....

Organisme :Ministère de la Culture (Direction des lettres) Domaine de la prestation : le Livre Tunisien

Objet de la prestation : les prix afférents aux principes du 7 Novembre

Conditions d'Obtention

- le manuscrit propose ne doit pas avoir fait l'objet d'une publication le manuscrit proposé ne doit pas avoir concuru pour l'abtention d'un titre scientifique ou universitaire
- universitaire le manuscrit proposé doit avoir une valeur culturelle certaine le manuscrit proposé doit être rédigé en langue arabe littéraire ou dialectale pour ce qui est de la poésie populaire

Piéces à fournir

Etapes de la prestation

l'intéressé
une commission spécialisée
le ministère de la culture

Lieu de dépôt du dossier

Service : Bureau d'ordre de la Direction des lettres Adresse: 39, Rue Asdrubal-Lafavette- 1002 -Tunis

Lieu d'Obtention de la prestation

Service : Direction des lettres

Adresse : 39, Rue Asdrubal-Lafayette- 1002 -Tunis

Délais d'Obtention de la prestation

3 mois à compter de la date de dépôt des pièces demandées

Références législatives et réglementaires

le dècret n°92- 1910 du 26 octobre 1992 relatif à la création de prix nationaux recompensant les œuvres littéraires ou intellectuelles afférentes aux principes du 7 novembre .